

Après cette série exhaustive de consultations et de discussions, le Groupe des cinq en est venu à la conclusion que les préoccupations des différentes parties étaient assez manifestes et leurs divergences assez bien cernées pour lui permettre de prendre position sur ce qu'il considérait comme un mode d'application pragmatique, raisonnable et équitable des dispositions de la résolution 385 (1976). Par conséquent, en décembre, les cinq gouvernements ont invité l'Afrique du Sud et la SWAPO à participer avec eux à des discussions à New York. Chaque partie a été informée que les Cinq avaient l'intention de tenir avec les autres principales parties des discussions semblables à New York durant la même période. L'importance que les cinq gouvernements attachaient aux discussions qui ont eu lieu les 11 et 12 février s'est exprimée par la participation de mes collègues, les ministres des affaires étrangères de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et moi-même. Lors des réunions ministérielles, le gouvernement de l'Afrique du Sud était représenté par son ministre des affaires étrangères, M. Botha, et la SWAPO par son président, M. Nujoma. J'ajouterai que la délégation de la SWAPO à ces entretiens comprenait pour la première fois des représentants de la section de la SWAPO qui oeuvre en Namibie.

Outre les discussions avec les principales parties, des consultations au niveau ministériel ont également eu lieu avec le Secrétaire général et ses collaborateurs. Nous avons également eu des discussions avec les ministres des affaires étrangères des pays de première ligne présents à New York, soit M. Mwale, de la Zambie, M. Mkapa, de la Tanzanie et M. Mogwe, du Botswana, ainsi qu'avec les hauts fonctionnaires ou les ambassadeurs de l'Angola, du Mozambique, du Nigéria, de Maurice et du Gabon. Pendant cette période également, d'autres délégations namibiennes se sont rendues à New York et ont été reçues par des représentants des cinq gouvernements. Nous avons procédé avec eux à une analyse assez détaillée du projet et ils ont présenté leurs vues et préoccupations à mes collègues et à moi-même.

A la suite des entretiens de février, nos cinq gouvernements étaient convaincus que la proposition soumise aux parties lors des entretiens comportait notamment un dispositif permettant d'appliquer très raisonnablement la résolution 385 (1976), de façon à tenir pleinement compte de toutes les préoccupations exprimées et perçues et à trouver à très court terme une solution à la question namibienne. Il restait cependant certains secteurs qui demandaient une étude plus approfondie de notre part ainsi que de nouvelles consultations avec les parties. La formulation de certaines dispositions devait être clarifiée ou améliorée. Ce processus de clarification a été extrêmement complexe et a nécessité de nombreux échanges avec les principales parties, par l'intermédiaire de nos ambassades ainsi qu'avec certains États africains et le Secrétaire général. Nos propositions ont pris leur forme finale à la fin de mars et ont été présentées aux parties intéressées les 29 et 30 mars. Elles ont été distribuées dans le document S/12636 du Conseil de sécurité le 10 avril.

J'ai pris le temps de décrire ce processus pour que chacun comprenne l'intense activité diplomatique qu'a nécessité ce processus de consultations. Nous tenons à rendre hommage au sérieux et à la conscience des participants et à l'attitude constructive de tous ceux à qui nous avons eu à faire. En dépit de leurs hésitations et de leur méfiance initiale quant à leurs positions respectives et à nos motivations, toutes les parties ont, par intérêt pour l'avenir de la Namibie, mis en veilleuse jusqu'à un certain point leurs